

SIPAC

BUREAU SYNDICAL DU 29 OCTOBRE 2009

L'an deux mille neuf,

Le 29 octobre, le Bureau Syndical légalement convoqué, s'est réuni à 18 heures 30 en session ordinaire à la maison des associations de Gasville-Oisème, sous la présidence de M. Gérard CORNU, Président.

Étaient présents : Mmes et MM. Cornu, Ramond, Paul-Loubière, Lochon, Marie, Soulet, Goimbault, Gautier, Rybarczyk, Sedillot, Géroudet, Gigon

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Mmes et MM. Jaulneau, Guéret, Besnard, Dassier, De La Raudière, Valor, Verger (conseil régional)

Assistaient également à la réunion : MM. Rabaté (conseiller régional), Silly (conseil général)

◆ Validation des dossiers ORAC

Monsieur Le Président donne la parole à Madame Ramond qui présente les dossiers ORAC proposés par le comité de pilotage.

INTITULE DE L'OPERATION	ACTIVITE	MAITRE D'OUVRAGE	COMMUNE	DEPENSE SUBVENTIONNABLE	SUBVENTION
Travaux de mises aux normes	Abattage et vente de lapins	Domaine de Chevillon (M. Surzur)	Vérigny	33 334 euros HT	10 000 euros Fonds Etat
Reprise de matériel et outillage, mise aux normes électriques de l'atelier	Menuiserie	M. Bonis	Saint Piat	15 705,00 euros HT	4 711 euros Fonds Etat
Aménagement intérieur	Fermeture de bâtiments	Clair Obscur (M. Magnan)	Gellainville	29 244,47 euros HT	8 773 euros Fonds Etat
Achat d'une tondeuse auto portée	Paysagiste	Les jardins d'Antonin (M. Antonin Bernard Jannin)	Mignières	10 702,34 euros HT	3 210 euros Fonds Etat
Achat de matériel pour la couverture	Couverture de bâtiments	A.C. Couverture (M. Challab)	Dangers	10 149,64 euros HT	3 044 euros Fonds Etat
Achat de matériels	Boulangerie	Boulangerie Sablons (M. Sablons)	Pontgouin	19 853,60 euros HT	5 956 euros Fonds Etat

Reprise de matériels	Boulangerie	Boulangerie Morel (M. Morel)	Dammarie	33 334 euros HT	10 000 euros Fonds Etat
Achat d'un chariot télescopique Merlo	Maçonnerie Couverture	Maçonnerie Couverture Cousin (M. Cousin)	Ecrosnes	33 334 euros HT	10 000 euros Fonds Etat

Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré :

- Approuve l'ensemble des dossiers présentés,
- Charge Monsieur Le Président de transmettre les dossiers au Département pour ceux qui relèvent des fonds départementaux,
- Autorise Monsieur Le Président à signer tout document s'y rapportant.

◆ **Avis pour le dossier d'extension et de réhabilitation du centre de loisirs de Bailleau L'Evêque**

Monsieur Le Président présente le dossier d'extension et de réhabilitation du centre de loisirs de Bailleau L'Evêque, envoyé par le conseil général pour avis.

Monsieur Le Président propose de donner un avis favorable à ce dossier.

Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré :

- Donne un avis favorable,
- Charge Monsieur Le Président de transmettre cet avis au Département,
- Autorise Monsieur Le Président à signer tout document s'y rapportant.

◆ **Avis pour le dossier de réalisation d'un terrain de football synthétique à Saint Georges sur Eure**

Monsieur Le Président présente le dossier de réalisation d'un terrain de football synthétique à Saint Georges sur Eure, envoyé par le conseil général pour avis.

Monsieur Le Président propose de donner un avis favorable à ce dossier.

Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré :

- Donne un avis favorable,
- Charge Monsieur Le Président de transmettre cet avis au Département,
- Autorise Monsieur Le Président à signer tout document s'y rapportant.

◆ **Indemnité IAT (indemnité d'administration et de technicité)**

Vu le décret n°2002-61 du 14 janvier 2002 et l'arrêté du 14 janvier 2009 relatif à l'indemnité d'administration et de technicité (IAT), Monsieur Le Président propose qu'une indemnité d'administration et de technicité soit versée au grade d'adjoint administratif de 2^{ème} classe. Cette indemnité qui se présente sous la forme d'un montant de base (445,72 €) est affectée d'un coefficient pouvant aller de 1 à 8, soit un montant global de 3 565,76 euros. Le tableau ci-dessous présente les différents montants globaux possibles en fonction du coefficient.

Montant annuel	Coefficient	Montant global
445,76	1	445,76
445,76	2	891,52
445,76	3	1 337,28
445,76	4	1 783,04
445,76	5	2 228,80
445,76	6	2 674,56
445,76	7	3 120,32
445,76	8	3 566,08

Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré :

- Décide de fixer une indemnité d'administration et de technicité (IAT) au grade d'adjoint administratif de 2^{ème} classe,
- Décide que le montant global de cette indemnité est fixée à 1 783,04 euros par an (coefficient 4 : voir tableau ci-dessus),
- Décide de verser cette indemnité mensuellement
- Précise que cette indemnité est indexée sur la valeur du point,
- Autorise Monsieur Le Président à signer tout document s'y rapportant.

◆ Avis pour le dossier de réhabilitation-extension de l'accueil de loisirs de Jouy

Monsieur Le Président présente le dossier de réhabilitation - extension du centre de loisirs de Jouy, envoyé par le conseil général pour avis.

Monsieur Le Président propose de donner un avis favorable à ce dossier.

Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré :

- Donne un avis favorable,
- Charge Monsieur Le Président de transmettre cet avis au Département,
- Autorise Monsieur Le Président à signer tout document s'y rapportant.

◆ Validation de l'accord de partenariat Route du Blé en Beauce, Projet de coopération interterritoriale du GAL Beauce Dunois

Afin de conforter et développer la Route du Blé en Beauce, les GAL Beauce Dunois et Loire Beauce ont rédigé un accord de coopération réunissant les 5 Pays partenaires de la Route du Blé en Beauce : le Pays de Beauce, le Pays Dunois, le Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais, le Pays Chartrain, le Pays Loire Beauce, ainsi que l'association Terre de Beauce.

Cet accord a pour but de confirmer les objectifs de la Route du Blé en Beauce, à savoir :

- **Réaffirmer l'identité de la Beauce tout en valorisant le territoire** (mettre en valeur les atouts de la Beauce, donner une image dynamique du territoire, sensibiliser sur le territoire, améliorer l'image de la Beauce, faire connaître la Beauce) ;
- **Renforcer la communication sur notre ruralité et sur notre agriculture ;**
- **Participer au développement économique du territoire, en partie par sa mise en tourisme** (développer les activités de loisirs, favoriser les circuits courts de production, l'accueil à la ferme...).

Mais aussi de :

- **Améliorer le pilotage, la coordination** de « La Route du Blé en Beauce » et **clarifier les rôles et les compétences humaines** mises à disposition par chacune des structures partenaires
- **Mettre les acteurs en réseau** (mise en réseau des acteurs locaux/publics/privés, mise en réseau de sites complémentaires);
- **Impulser de nouveaux projets multi partenariaux.**

Cet accord de coopération précise également le rôle et les missions des signataires, les actions communes qui seront mises en place ainsi que leur plan de financement prévisionnel, précisant la part restant à la charge de chaque Pays et de l'association Terre de Beauce.

Le bureau syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Valide le contenu de l'accord de coopération ainsi que le plan de financement prévisionnel s'y rattachant.
- Autorise Monsieur le Président à signer tous les actes afférents à la présente délibération et à signer l'accord de coopération validé par les autres signataires.

◆ Convention de mise à disposition d'une section de ligne du réseau ferré national figurant au document de référence du réseau en vue d'une circulation touristique

Monsieur Le Président présente la convention de mise à disposition d'une section de ligne du réseau ferré national figurant au document de référence du réseau en vue d'une circulation touristique (ligne Chartres – Gallardon) entre le Pays Chartrain et l'association Vélorail du Pays Chartrain.

Le bureau syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Valide la convention.
- Autorise Monsieur le Président à signer tout document s'y rapportant

◆ Programme d'actions du contrat de Pays Régional

Monsieur Le Président présente et donne lecture du projet de programme d'actions du Pays Chartrain pour la mise en œuvre du contrat de Pays Régional, suite aux remarques de la Région.

Après lecture et présentation de la proposition du projet de programme d'actions du Pays Chartrain, lié à la politique régionale des contrats de Pays, le bureau syndical décide, après en avoir délibéré, d'adopter ce projet

◆ Convention avec le CNFPT puis le CDG pour une mission confiée à un fonctionnaire momentanément privé d'emploi.

En vue de pourvoir au remplacement de l'agent de développement titulaire du SIPAC, actuellement en congés de maladie, Monsieur Le Président propose de faire appel aux services d'un fonctionnaire momentanément privé d'emploi.

Cette mission ferait l'objet d'une convention entre le CNFPT et le SIPAC pour la période du 30 novembre au 31 décembre 2009 puis serait prolongée par une convention entre le Centre de Gestion de la Fonction publique Territoriale et le SIPAC à compter du 1^{er} janvier 2010.

Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de confier une mission de remplacement de l'agent de développement titulaire du SIPAC à un fonctionnaire momentanément privé d'emploi,
- Accepte les conventions à passer avec le CNFPT pour la période du 30 novembre au 31 décembre 2009 inclus, puis avec le Centre de Gestion de la Fonction publique Territoriale à compter du 1^{er} janvier 2010,
- Autorise Monsieur Le Président à signer ces conventions et tout document s'y rapportant.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à : 22 H 00

Le Président,

Les membres du bureau,